

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, convoquée par le maire, M. Johnny Salera, pour être tenue au 91, chemin des Fondateurs à La Minerve, le mardi 15 février 2022 à 18 h 30, où il sera pris en considération les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2022

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance extraordinaire du 15 février 2022;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation;
4. Subvention pour l'aide à l'amélioration du réseau routier;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présentes Mmes les conseillères Céline Dufour, Ève Darmana et Darling Tremblay et MM. les conseillers Mathieu Séguin et Mark D. Goldman formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Johnny Salera.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Suzanne Sauriol, assiste à la séance.

Était absente au cours de la présente séance, Mme la conseillère Mathilde Péloquin-Guay.

(1.)
2022.02.060

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2022

Le quorum étant constaté, il est 18 h 37.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire du 15 février 2022 soit ouverte.

ADOPTÉE

(2.)
2022.02.061

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 février 2022 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(3.)
2022.02.062

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

(4.)
2022.02.063

SUBVENTION POUR L'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT l'octroi d'une subvention de TRENTE ET UN MILLE CINQ CENT DOUZE DOLLARS (31 512 \$) pour aider à l'amélioration du chemin des Pionniers;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés sur le chemin des Pionniers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par la conseillère Céline Dufour
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver une dépense de QUARANTE MILLE TROIS CENT SOIXANTE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-TROIS CENTS (40 360,83 \$) pour les travaux d'amélioration sur le chemin des Pionniers pour lesquels une subvention de TRENTE ET UN MILLE CINQ CENT DOUZE DOLLARS (31 512 \$) a été accordée.

ADOPTÉE

(4.) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

(5.)
2022.02.064

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par la conseillère Darling Tremblay
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 18 h 39.

ADOPTÉE

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Johnny Salera
Maire

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière